

DÉJEUNER D' HONNEUR

OFFERT PAR LE BARREAU DE LA VILLE DE NEW YORK

À

MONSIEUR RENÉ VIVIANI

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL, GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA
JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE 11 MAI 1917, À L' HÔTEL BILTMORE, NEW YORK

DISCOURS PAR M. WILLIAM D. GUTHRIE
DU BARREAU DE NEW YORK

Monsieur le Président et Illustre Confrère :

Le Barreau de New York au nom duquel j'ai l'honneur de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue a compris que les sentiments d'hospitalité et de confraternité professionnelle qu'il veut présenter à un avocat et à un homme d'état français aussi célèbre et aussi éloquent ne pourraient être complètement exprimés que par le moyen de votre belle et poétique langue. Mais aucun de nous n'aurait eu la témérité d'essayer de vous traduire en français les sympathies ardentes qui vous animent si nous ne concevions pas qu'en face de la guerre féroce et brutale qui désole la France et qui remplit nos coeurs de tristesse même au moment de ce banquet, vous et vos collègues n'entendrez que les battements de nos coeurs, et que vous ne regarderez pas au détail de leur expression.

Après les acclamations et les discours que l'on vous adresse depuis que vous êtes sur le sol des États-Unis, vous ne pouvez douter de l'existence d'une amitié profonde et unique de la part du peuple américain envers le peuple français. Cette amitié est bien vieille. Elle n'est pas le fruit de cette guerre terrible qui, depuis presque trois ans, bouleverse le monde entier, ni de la sympathie engendrée par l'héroïsme et les souffrances de vos compatriotes et les atrocités de vos ennemis. Elle date de notre naissance comme nation indépendante, et provient d'une reconnaissance impérissable. Elle a été créée par les services, les sacrifices, et la générosité de la France de La Fayette, de Rochambeau, de Grasse, et de Louis XVI. Gravée en nos coeurs inaltérablement est la gratitude que Washington a vouée à la France pour l'éternité le lendemain de la Bataille de Yorktown. La France recueille au vingtième siècle ce que La Fayette et ses compagnons ont glorieusement semé au dix-huitième siècle.

Nous reconnaissons aussi notre dette envers l'esprit français dont nous trouvons partout l'empreinte dans notre idéal, notre littérature, notre art, nos institutions, nos principes de droit et de justice. On ne pourrait exagérer en disant combien les idées françaises ont

façonné et enrichi les idées américaines, et combien l'âme française a contribué à former l'âme américaine.

Votre trop courte visite, Monsieur le Président, et l'impatience que mes confrères ont de vous écouter nous forcent à remettre à une autre occasion la considération des origines françaises de beaucoup de nos principes de jurisprudence et de politique. Il serait particulièrement intéressant de faire remonter à la France notre conception constitutionnelle qui élève les lois fondamentales et les droits de l'homme au-dessus de tout pouvoir gouvernemental, soit d'un roi, soit des représentants du peuple, et de retrouver dans les Parlements de France sous l'Ancien Régime les prototypes de notre Cour Suprême à qui appartient le droit de déclarer nul—de refuser d'enregistrer—tout acte de pouvoir exécutif ou législatif qui violerait nos lois fondamentales. Un grand Français, Montesquieu, fut l'oracle des fondateurs de notre gouvernement et des auteurs de notre constitution nationale, et ses successeurs, les juristes et les publicistes français de génération en génération ont continué à nous inspirer leurs principes de droit public et constitutionnel.

Il faut aussi remettre à des temps moins tragiques nos hommages au Barreau français, à cette renommée

noblesse de robe, qui, après la conquête de l'Angleterre par les Normands, avait instruit nos aïeux dans les principes du droit et dans l'art de la plaidoirie, et qui a fourni les plus beaux exemples d'éloquence juridique. L'éloge de D'Aguesseau est toujours vrai, que l'ordre des avocats français est "aussi ancien que la magistrature, aussi noble que la vertu, aussi nécessaire que la justice."

Nous ne pouvons nous abstenir de vous dire un mot de condoléance pour les avocats français, vos confrères, qui pendant cette guerre ont donné leur vie pour la France, la civilisation, et l'humanité. Nous voudrions nous associer de tout coeur à vos deuils, et saluer vos héros qui sont tombés au champ d'honneur pour faire triompher le droit. La liste des récompenses militaires et des sacrifices des membres du Barreau français est bien longue et bien resplendissante. Ces avocats, comme on l'a déjà si bien dit, ont écrit de leur sang une page de l'histoire de France auprès de laquelle pâliront tous les recueils de plaidoiries. L'enceinte de la Messe Rouge célébrée en mémoire d'eux à la Sainte Chapelle, et à laquelle assistait l'illustre Président de la République Française—l'enceinte de cette Messe Rouge a traversé l'océan pour manifester à nous l'union sacrée des partis et des sectes, dont vous nous avez parlé si éloquemment—

la sainte union qui a rendu la France invincible, et qui sera l'espoir et le soutien de la paix réparatrice et régénératrice.

Mais l'héroïsme que nous acclamons dans l'avocat français caractérise également toutes les classes du peuple français: le laïque comme le prêtre, l'artisan comme l'homme des professions libérales, le paysan comme le bourgeois, le pauvre comme le riche, les vieillards, les femmes et les enfants comme les soldats héroïques. De tous côtés nous entendons le même cri d'amour pour la patrie, nous découvrons la même volonté de sacrifice, nous sentons la même foi dans les destinées éternelles de la France.

Au début de la guerre, Monsieur le Président, vous avez proclamé dans votre grand et noble discours du 4 Août 1914, qui a fait frémir le monde entier d'indignation et de sympathie, que la France étant sans reproche serait sans peur devant une attaque qui violait toutes les lois de l'équité et toutes les règles du droit humain. Et aujourd'hui vous pouvez ajouter fièrement—avec suprême orgueil—qu'elle a été vraiment sublime et au-dessus de tout éloge.

Nous cherchons en vain les mots qu'il faudrait pour exprimer l'admiration des Américains pour vos soldats

hérouques, pour les vainqueurs de la Marne, de l'Yser, de Verdun, de la Somme, de l'Aisne, et aussi pour tout ce peuple vaillant de l'arrière qui est digne de vos soldats. Nos coeurs se serrent et nos voix se brisent devant la multitude des scènes héroïques, des sacrifices épouvantables et des tableaux atroces. Nous ne pouvons que nous mettre à genoux devant les tombeaux de vos morts, et les remercier de nous avoir montré que l'homme peut être si courageux, si noble, si sublime, l'humanité si belle. Il fallait, hélas, cette épreuve tragique pour prouver de nouveau au monde la vraie grandeur et toute la noblesse de l'âme française—de cette élite de la civilisation chrétienne.

Mais vos morts de la guerre vivent; et ils vivront tant que durera la mémoire de la France. De telles morts sont nées les inspirations qui ne meurent pas. Nous reconnaissons que vos fils ne sont pas morts seulement pour vous de France, mais aussi pour nous d'Amérique. Vos morts sont maintenant *nos morts*; et ils nous appellent. Les descendants de la France de La Fayette, leur territoire envahi et souillé par les barbares, ont le droit d'appeler à leur secours les descendants de l'Amérique de Washington. La réponse à cet appel a été donnée par notre Président dans sa noble et incomparable déclar-

ation de guerre, et elle a été répétée dans les acclamations spontanées et enthousiastes du peuple américain. Nous y sommes enfin à vos côtés, et nous y resterons jusqu'à ce que la victoire couronne glorieusement le renouvellement de l'Alliance Franco-Américaine de 1778.

Vous pouvez retourner, cher et illustre Maître, proclamer à vos soldats, à vos femmes, à vos vieillards, et à vos enfants, que la grande république soeur a entendu l'appel de vos morts; qu'elle s'est engagée à tous les sacrifices pour secourir les Français—pour garantir la sécurité de l'avenir à la France, à la démocratie, à la civilisation, à l'humanité toute entière, et qu'elle vous a répété ce que Rochambeau avait écrit au Président du Congrès Continental il y a cent trente six ans: "Entre eux et nous, à la vie, à la mort."

Messieurs du Barreau de New York, en votre nom je lève mon verre en l'honneur de notre alliée vaillante et noble, la République Française, de son Président illustre, et de son représentant éminent, le grand avocat français qui nous honore aujourd'hui de sa présence.



Digitized by the Internet Archive
in 2014